

## REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME  
-----  
ARRONDISSEMENT DE PERONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 11.09.2025  
. d'affichage : 11.09.2025

N° de la délibération : 2025-101

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63  
. présents : 47  
. votants : 57

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, FRIZON Hervé, FRISON Fabrice, GRIMAUX Patrice, JOLY Vincent, MERLIER Jacques, MUSEUX Gérard, ORIER Francis, PECRIAUX Lucas, Mme RAGUENEAU Françoise, M. RICHARD Jean-Edouard, Mme VASSEUR Julie,

Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.  
M. FRIZON Hervé avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.  
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.  
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. SALOME André.  
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.  
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.  
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.  
M. PECRIAUX Lucas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.  
Mme RAGUENEAU Françoise avait donné pouvoir à Mme POLLARD Corinne.  
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.  
M. GRIMAUX Patrice était représenté par Mme BELLEGUEULE Francine.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LARDOUX

-----  
OBJET :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2025**  
**BUDGET PRINCIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-11,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu l'avis n°2025-0080 du 16 juin 2025 rendu par la chambre régionale des comptes et modifié par la décision n°2025-0080-bis du 10 juillet 2025,

Vu l'arrêté du Préfet de la Somme n° DCL/BCL/2025-0241 du 28 juillet 2025 portant règlement d'office du budget primitif 2025 de la CCES,

Afin de permettre la bonne exécution budgétaire, il convient de procéder à des ajustements de dépenses et de recettes conformément à la répartition présentée ci-dessous. Ces ajustements maintiennent l'équilibre budgétaire.

**Communauté de Communes de l'Est de la Somme**  
**Budget Principal**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 / 2025 - BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-615231-8451 : Entretien, réparations voiries		50 000,00 €		
D-62875-511 : Aux communes membres du GFP		115 000,00 €		
D-6281-651 : Concours divers (cotisations)		4 955,00 €		
D-6281-611 : Concours divers (cotisations)	60 000,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>169 955,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
D-65748-301 : Subventions autres personnes droit privé		19 746,40 €		
D-65748-3112 : Subventions autres personnes droit privé		7 024,75 €		
D-65821-720 : Déficit des BA à caractère administratif		74 270,75 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>101 041,90 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
D-673-0200 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		15 000,00 €		
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
R-70841-720 : Mise à disposition de personnel aux BA			16 116,00 €	
<b>TOTAL R 70 : Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>16 116,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>285 996,90 €</b>	<b>16 116,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-20422-611 : Subv. P. Droit Privé - Bâtiments et installations		60 000,00 €		
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipements versées</b>	<b>- €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
D-2111-611 : Terrains nus		199 311,39 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>- €</b>	<b>199 311,39 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
D-2764-581 : Créances/particuliers		96 665,60 €		
<b>TOTAL D 27 : Autres Immobilisations financières</b>	<b>- €</b>	<b>96 665,60 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>355 976,99 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Total Général</b>		<b>581 973,89 €</b>	<b>-</b>	<b>16 116,00 €</b>

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré par 51 voix pour, 6 abstentions (MM. DE WITASSE THEZY Charles, FRIZON Hervé, LALOI François, Mme LEFEVRE Sandra, MM. MUSEUX Gérard, ZOIS Christophe),

- . **approuve** la décision modificative n°1 du Budget Principal, dont le détail est présenté ci-avant.
- . **autorise** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

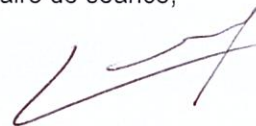
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250917-DM1BP2025-BF